

MEMBRE ASSOCIÉ
(ASSOCIATION)

Adhérer à RVM, c'est contribuer à la vie d'une radio non commerciale, locale et associative dans le Valois et le Multien.

Je soussigné (e),

NOM, PRENOM, FONCTION dans la structure.

.....
Agissant au nom de la structure (association loi 1901 ou collectivité) :

.....
demande à adhérer à l'Association Radio Valois Multien et verse ce jour la cotisation de membre associé d'un montant de 25 € au titre de l'année 20.....

Un membre associé est une personne morale (association partenaire, collectivité territoriale) qui, par l'adhésion, marque son soutien au projet de RVM et à l'existence d'un média associatif de proximité sur son territoire.

Les structures, associations et collectivités, portant et animant une émission à l'antenne sont tenues, une fois le projet validé, d'adhérer à l'association.

Les statuts de l'association sont consultables sur <https://www.radio-valois-multien.fr/lassociation/documents-de-reference>

J'ai compris que le budget annuel de RVM doit être assuré par 10% de dons. C'est pourquoi, je fais aussi un don d'un montant de :€.

A Crépy-en-Valois, le
Signature

PAYE PAR :	CHEQUE <input type="checkbox"/>	ESPÈCES <input type="checkbox"/>	VIREMENT <input type="checkbox"/>
<i>Visa du pôle accueil</i>			

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

NOM DE LA STRUCTURE	
ADRESSE POSTALE (<i>précise</i>)	
ADRESSE ÉLECTRONIQUE	
NOM ET NUMÉRO(S) DE TÉLÉPHONE DU CONTACT	